

L'EMS qui dit non à l'assistance au suicide

> Vaud Une maison de retraite évangélique se bat contre le projet de loi ouvrant la porte à Exit

> Reportage à Château-d'Ex

Veimare Roulet

À Château-d'Ex, l'établissement médico-social Praz-Soleil occupe l'ancien hôpital qui s'est installé dans de nouveaux murs en contre-bas. Le bâtiment était à prendre et la Fédération romande d'églises évangéliques (FRFE) y a ouvert il y a bientôt trente ans la maison de repos qu'elle envisageait depuis longtemps. « Comme un service, un bras social où l'Évangile soit annoncé », résume Olivier Grétegy, un ancien ingénieur-agriculteur qu'une vocation tardive a orienté vers le pastoral. C'est lui qui a été le premier directeur de la maison. Aujourd'hui, il y travaille toujours, comme aumônier, une activité en accord avec son caractère de boulot-en-train.

« C'est une expérience traumatisante pour les autres résidents et pour le personnel »

sein de l'institution n'est pas praiquée), stipule ce document — tout en indiquant par ailleurs que « l'accompagnement des personnes en fin de vie est respectueux de leur volonté ». C'est ce qui a poussé Praz-Soleil à faire un pas très inhabituel pour une maison de retraite: s'engager publiquement sur un sujet de votation cantonale.

L'établissement a fait connaître son opposition, tant à l'initiative populaire qui veut ouvrir à l'association Exit la porte des EMS qu'au contre-projet des autorités vaudoises qui précise le cadre de ces interventions en l'étendant également aux hôpitaux reconnus d'intérêt public (lire le complément ci-dessous).

« Nous ne pouvons pas nous taire dans une situation qui nous heurte », souligne Matthias Enk. À l'EMS de Château-d'Ex, aucune demande de suicide assisté n'a jamais été déposée. Tout juste se souvient-on d'un cas où cela a été évoqué d'une dame qui a fini par renoncer. Mais l'idée de voir un jour ou l'autre Exit entrer chez eux au nom de la loi est insupportable aux responsables de la maison.

« Cette maison est un cadre de vie communautaire », s'insurge Matthias Enk. Un suicide assisté est une expérience traumatisante pour les autres résidents et le personnel. Et quel message à véhiculer? « Nous fragilisons davantage nos pensionnaires en laissant entrer l'assistance au suicide », ajoute Olivier Grétegy.

Annette Granier, l'infirmière-chef, témoigne d'un engagement chrétien en accord avec la charité

comprend qu'il n'en est rien, que cette prise de parole est essentiellement celle de la fondation propriétaire et de l'encadrement. Cinq jours sur sept, l'aumônier convie les résidents à un moment de rencontre.

« objet de conscience ».

Les responsables de Praz-Soleil auraient bien continué de vivre sans une loi, qui témoigne à leurs yeux d'une orientation inquiétante de la société: « Initiative d'Exit ne vise

« Il est important que l'Etat établisse des garanties »

> Les Vaudois devront choisir le 17 juin entre l'initiative d'Exit, le contre-projet officiel et le double non

La Confédération a renoncé à légiférer sur l'assistance au suicide. Notamment pour ne pas sembler légitimer cette pratique par une loi.

Le canton de Vaud, lui, se prépare à le faire, en réponse à une initiative de l'association Exit, déposée en 2009 avec 14 000 signatures valables. Ce texte exige que les EMS subventionnés « acceptent la tenue d'une assistance au suicide dans leur établissement pour leurs résidents qui en font la demande à une Association pour le droit de mourir dans la dignité à leur médecin traitant ».

D'autres cantons se sont déjà prononcés sur la légalité d'associations d'aide au suicide, mais c'est la première fois qu'une votation cantonale tranchera la question spécifique de cette pratique dans les établissements de soins.

Les autorités vaudoises ont choisi d'opposer un contre-projet à cette initiative. « Notre évaluation est en partie stratégique, ex-

pendre eux exercent régulièrement leurs droits civiques. « Venir ici, pour moi, cela a été la cassure », explique une dame. « Parce que c'est la dernière porte avant le cimetière? » demande l'animatrice. « Non, la mort

plique Karim Boulbaker, le médecin cantonal vaudois. Un vote zurichois, tout comme les sondages ou les adhésions à Exit, montre que l'assistance au suicide est populaire. Il était dès lors important que l'Etat, plutôt que de s'y opposer, établisse le cadre fixant certaines garanties ».

Dans la situation actuelle, en l'absence de toute réglementation contraire, un résident en EMS peut déjà se prévaloir du droit à la liberté personnelle pour bénéficier d'une assistance au suicide, estimant du reste les juristes. Le code pénal ne punit celle-ci que si des motifs égoïstes interviennent. Mais cette pratique continue clairement de se distinguer, du moins jusqu'à ce jour, d'un acte de soin, d'où la difficulté de l'exercice.

Feu vert du médecin

Le contre-projet du canton Exit ne s'y rallie pas, le tenant pour tracassier — s'étend également aux hôpitaux reconnus d'intérêt public. S'il est accepté par les citoyens vaudois, seuls les établissements privés, très peu nombreux, pourront continuer d'afficher leur rejet de l'assistance au suicide.

Il stipule que c'est le médecin responsable du traitement hospi-

talier ou de l'EMS qui donne au final son feu vert au geste fatal. Mais la capacité de discernement de la personne et le caractère incurable de la maladie auront été appréciés auparavant par l'ensemble de l'équipe soignante. Des alternatives liées aux soins palliatifs doivent avoir été discutées avec le patient.

Le personnel de l'établissement et le médecin traitant ne pourront

PUBLICITÉ

KOLLER

C'est avec plaisir que nous nous tenons à votre disposition pour la consignation de vos tableaux, objets d'art et bijoux en vue de nos ventes à venir.

Albert Anker (détail).
Koller Zurich - tél. +41 44 445 63 63
office@kollerauction.com
Koller Genève - tél. +41 22 311 03 85
geneva@kollerauctions.com
www.kollerauctions.com



En matière de l'aide à entre
LE TEMPS 12.04.12

L'EMS La Paix du Soir, au Mont-sur-Lausanne, qui refuse également l'assistance au suicide, organise un débat sur la question. Samedi 28 avril 2012 de 15h à 17h: www.paixdusoir.ch

participer à titre professionnel à la mise en œuvre du suicide assisté. Selon les données disponibles, le nombre de cas d'assistance au suicide est très réduit: moins d'une dizaine par an dans les établissements sanitaires du canton. En cas de conflits à venir, l'Etat compte sur la médiation pour éviter de plonger des EMS ou des familles dans des crises majeures.

Y.R.